



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 2017-31**

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 5 septembre 2017, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2017-31, amendant le règlement 99-44 déterminant les conditions que doivent respecter les utilisateurs de véhicules hors route pour circuler sur un chemin public dont l'entretien est à la charge de la Ville, dans le but de modifier le second alinéa de son article 5.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À VAL-D'OR**, 13 septembre 2017.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**